

Service CSAPA

Nous, Pierre-Emmanuel GIBSON, Président du SIVOM de la Communauté du Béthunois,

D 510-23-241

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-10,

Vu la délibération n° 1-06 du 16 juillet 2020 modifiée les 26 mars 2021 et 22 juin 2022, accordant délégations au Président par le comité syndical, notamment de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Considérant la demande de la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay Artois-Lys Romane d'être accompagnée dans son action de prévention santé visant à identifier les comportements associés à la consommation d'alcool/substances psychoactives,

DECIDONS :

ARTICLE 1 : De signer la convention avec la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane (CABBALR), domiciliée 100 avenue de Londres 62400 Béthune, ayant pour objet l'animation, par l'équipe du CSAPA, de 6 séances d'information à destination des encadrants de la CABBALR afin de les aider à identifier les comportements associés à la consommation d'alcool/substances psychoactives. Ces séances se dérouleront entre le 9 novembre et le 14 décembre 2023, pour un montant de 330 € nets de taxe.

ARTICLE 2 : La recette citée à l'article 1 sera imputée au budget annexe 05 (compétence « CSAPA ») - chapitre 018 - article 706.

ARTICLE 3 : La Directrice Générale des Services du SIVOM de la Communauté du Béthunois et le Trésorier Principal de la Trésorerie Béthune Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.



Béthune, le
Le Président,
Pierre-Emmanuel GIBSON
Signé par : Pierre
Emmanuel
GIBSON
Date : 06/11/2023
Qualité : Président

Cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.